Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20231116-D2023_144-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2023-144

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 16 novembre 2023)

Date de convocation : 26 octobre 2023
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 24
Nombre de délégués votants : 30

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 16 novembre 2023 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes CANDAU, CASSOU, BLANCHET, POUEYMIROU-BOUCHET, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, ESQUER, REGNIER, BARBAN, PARIS, BONNEMASON, MARTIN, VISSE, CARRERE, LOUSTAU, SASSOUBRE, CARREY, LABERNADIE, MONGAUGE, LEGLISE, SANZ.

Présents suppléants : M. PINOUT.

Absent(e)s ou excusé(e)s : Mmes MOURTEROT, BERGES, LAHOURATATE, BARRAQUE, GANTCH, et M. DESSEIN, CASADEBAIG, GABASTON, CACHELOU.

Pouvoirs : Mme MOURTEROT à M. ESQUER
M. DESSEIN à M. MONGAUGE
Mme BARRAQUE à M. LABERNADIE
Mme LAHOURATATE à M. BEROT-LARTIGUE
M. CASADEBAIG à Mme CASSOU
M. GABASTON à M. CASAUBON

Secrétaire de séance : Mme CASSOU

OBJET : RESSOURCES HUMAINES - REORGANISATION SERVICE FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR : Jean-Paul CASAUBON, Président

Le Président rappelle au Conseil communautaire le projet de réorganisation des services « Administration et Ressources » et « Ressources humaines » en un pôle/service « Finances/Ressources humaines/Administration générale » suite au départ à la retraite de l'agent occupant le poste de responsable du service Administration et Ressources (demande de départ en retraite au 1er mars 2024).
Le projet de réorganisation des services, abordé en Conseil Communautaire lors de la séance du 21 septembre 2023 et exposé en Comité Social Territorial le 06 novembre 2023 est le suivant :

- L'agent occupant les fonctions de responsable du service Ressources humaines prendrait en responsabilité le pôle réorganisé « finances- Ressources Humaines – Administration générale »

- Le poste de responsable du service finances devenant vacant suite au départ à la retraite de l'agent serait supprimé et remplacé par la création de deux postes :

  - un poste d'adjoint administratif sur un emploi d'agent comptable et administratif pour assurer des missions d'exécution comptable, de gestion du secrétariat du conseil communautaire, de remplacements ponctuels de l'agent assurant les missions d'accueil. Ce poste a d'ailleurs déjà été créé par délibération en date du 21 septembre 2023 et une procédure de recrutement est en cours.

  - un poste de rédacteur territorial à profil d'expertise pour assurer des missions de gestion juridique et administrative des marchés publics (nouveauté), de suivi de certains contrats, d'opérations comptables complexes, de participation à la gestion budgétaire et à l'expertise financière.

Le Président propose au donc au Conseil la création d'un emploi permanent à temps complet de gestionnaire financier, contrats et marchés publics pour assurer les missions exposées ci-dessus.

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique B.

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20231116-D2023_144-DE

Le tableau des emplois sera complété comme suit :

Emploi	Grade(s) associé(s)	Catégorie(s) hiérarchique(s)	Effectif budgétaire	Temps hebdomadaire moyen de travail	Fondement du recrutement si recrutement en qualité de contractuel
Gestionnaire financier, contrats et marchés publics	Rédacteur, rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur principal de 1ère classe	B	1	Temps complet	article L.332-8 3° du Code général de la fonction publique

Cet emploi permanent pourra être pourvu :

- par le recrutement d'un fonctionnaire en application du principe général posé à l'article L.311-1 du Code général de la fonction publique selon lequel, sauf dérogation prévue par une disposition législative, les emplois civils permanents des départements, des communes et de leurs établissements publics à caractère administratif sont occupés par des fonctionnaires,

- par dérogation, par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article L.332-8 3° du Code général de la fonction publique, qui permettent, dans les communes de moins de 1 000 habitants, ou dans les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, de recruter des agents contractuels sur des emplois permanents.

  Les contrats de travail sont conclus pour une durée déterminée maximale de 3 ans renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans. Si, à l'issue de cette durée de 6 ans, le contrat est reconduit, il l'est par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Dans l'hypothèse du recrutement d'un agent contractuel, l'emploi pourrait être doté d'un traitement afférent à un indice brut compris entre 389 et 484.

Le cas échéant, la rémunération comprendrait, les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant aux fonctions assurées telles que fixées pour les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux par délibération en vigueur relative au RIFSEEP.

- Au-delà de ces créations de poste, les missions des agents composant le pôle/service « Finances - Ressources Humaines- Administration générale » vont être requestionnées pour une meilleure cohérence du fonctionnement du service. A titre d'exemple, la répartition des missions d'exécution comptable (actuellement réparties entre 3 agents) est interrogée.

Les grandes lignes du projet de réorganisation du service sont posées et il sera procédé à des ajustements de fiches de postes en cours d'année 2024.

L'ensemble des agents composant le service a été reçu le 03 octobre dernier par la Direction, les responsables des services Administration et ressources et Ressources Humaines pour que leur soit exposé le projet. Les agents s'inscrivent favorablement dans cette réorganisation.

Le rapport entendu, étant précisé que le Comité Social Territorial a émis un avis favorable à l'unanimité à la réorganisation du service telle que présentée lors de la séance du 06 novembre 2023,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- ADOPTE le présent rapport ;

- APPROUVE la réorganisation des services Administration et Ressources et Ressources humaines telle que présenté ci-dessus ;

- APPROUVE la suppression du poste à temps complet de responsable du service Administration et ressources une fois les recrutements de deux futurs agents effectués ;

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20231116-D2023_144-DE

- DÉCIDE la création à compter du 1er décembre 2023 d'un emploi permanent à temps complet de gestionnaire financier, contrats et marchés publics ;

que cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel ;

que dans l'hypothèse du recrutement d'un agent contractuel, cet emploi sera doté d'un traitement afférent à un indice brut compris entre 389 et 484 ;

- AUTORISE le Président à signer le contrat de travail proposé en annexe s'il opte pour le recrutement d'un agent contractuel au terme de la procédure de recrutement ;

- ADOPTE l'ensemble des propositions du Président ;

- PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Le Président

Jean-Paul CASAUBON